

14ème législature

Question N° : 14523	De Mme Véronique Besse (Non inscrit - Vendée)		Question écrite
Ministère interrogé > Développement		Ministère attributaire > Développement	
Rubrique >politique extérieure	Tête d'analyse >aide au développement	Analyse > scolarisation des enfants. actions de la France.	
Question publiée au JO le : 25/12/2012 Réponse publiée au JO le : 05/03/2013 page : 2588			

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur le manque de moyens humains et matériels des organismes scolaires des pays en développement. Comme il le sait, les pays en développement ont besoin de soutien matériel et de bonnes volontés pour les soutenir dans leur combat contre la misère et l'exclusion. C'est notamment le rôle des associations humanitaires et locales qui œuvrent chaque jour pour la solidarité et l'équité. Toutefois, de nombreux établissements scolaires n'ont pas les moyens de répondre aux difficultés rencontrées par certains élèves et certaines familles. C'est le cas par exemple dans le sud de l'Équateur où certains enfants ne peuvent suivre régulièrement l'école pour des raisons familiales : absence de père, nombreux enfants à charge, difficultés financières... Pour répondre à ces difficultés, ces écoles doivent, selon les enseignants et des spécialistes de l'enfance, pouvoir disposer d'un assistant social et d'un psychologue. En Équateur, ce genre de suivi social existe dans les grandes villes, mais reste quasi-inexistant dans les petits villages. Elle lui demande donc si la coopération internationale actuelle entre la France et l'Équateur pourrait permettre d'apporter une réponse concrète à ce problème lourd de conséquences pour l'avenir des pays en développement.

Texte de la réponse

La France est l'un des premiers bailleurs internationaux de l'aide au développement en matière d'éducation. En 2011, sur une aide publique au développement globale de 10 milliards d'euros, elle a consacré 1,15 milliard d'euros à l'éducation, dont 102 millions pour l'éducation de base. Les engagements français dans le secteur de l'éducation représentent 13,21 % de l'ensemble de son aide publique en moyenne depuis 2002. Dans le cadre de son action bilatérale via l'Agence Française de Développement (AFD), la France est intervenue à hauteur de 482 millions d'euros en faveur de l'enseignement primaire entre 2002 et 2011. Au plan multilatéral, la France a financé le Partenariat mondial pour l'éducation à hauteur de 52,5 millions d'euros depuis 2004 et alloué 383,4 millions d'euros entre 2009 et 2011 aux activités de coopération en faveur de l'éducation menées dans le cadre de l'Union européenne. Notre coopération éducative se concentre sur les pays les moins avancés (PMA) et les populations les plus fragiles, notamment en Afrique subsaharienne où les progrès ont été les plus importants ces dix dernières années. La France soutient quatre programmes de scolarisation des filles et de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire mis en oeuvre par l'UNICEF depuis septembre 2012, au Mali, Niger et Burkina Faso, principalement dans les zones où sont réfugiées des personnes déplacées, à hauteur de 2,3 millions d'euros sur 2012-2013. En Côte d'Ivoire, la France soutient l'UNICEF sur un programme de scolarisation des filles et de lutte contre les violences dans le cadre de la sortie de conflit, avec un volet de prise en charge médicale et psychologique des enfants et de médiation avec les familles pour 1 million d'euros sur 2012-2013. Elle a consacré 1,05 millions



d'euros en 2012 pour le programme d'enseignement en langue nationale ELAN, mis en oeuvre avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) principalement dans les zones rurales des pays de notre Zone de solidarité prioritaire (ZSP). Enfin, la France a financé à hauteur de 1 million d'euros en 2012 l'IFADEM (Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres), un dispositif particulièrement adapté aux zones rurales. Si l'Equateur ne fait pas partie de la zone d'intervention prioritaire de notre coopération, la France y demeure active à travers son réseau culturel, qui joue un rôle primordial dans le processus de transformation du pays, notamment en termes de développement humain. Ainsi, elle soutient des ONG locales (5 000 à 6 000 euros par an sur le programme 185), des projets d'ONG françaises et finance de jeunes Equatoriens, volontaires internationaux, au nombre de 18, en 2012. En 2011, 565 000 euros de notre aide bilatérale ont été alloués au secteur de l'éducation de base en Equateur et 75,2 millions d'euros ont transité via la Commission européenne sur la période 2007-2013.